

C **Offices récepteurs** **C**

LT **BUREAU D'ÉTAT DES BREVETS DE LA** **LT**

RÉPUBLIQUE DE LITUANIE

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de :	Lituanie
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée :	Lituanien, anglais, russe ¹
Langue dans laquelle la requête peut être déposée :	Anglais, russe
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur :	3
L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique ^{2, 3, 4} ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du dépôt en ligne de l'OEB. Les dépôts hors ligne peuvent être fournis sur CD-R ou DVD-R
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Oui, l'office applique à ces requêtes le critère de la "diligence requise"
Administration compétente chargée de la recherche internationale :	Institut des brevets de Visegrad, Office européen des brevets ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international :	Institut des brevets de Visegrad, Office européen des brevets ⁵ ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)

[Suite sur la page suivante]

¹ Si la langue dans laquelle la demande internationale est déposée n'est pas acceptée par l'administration chargée de la recherche internationale (voir l'annexe D), le déposant devra remettre une traduction (règle 12.3 du PCT).

² Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxe payables à l'office récepteur").

³ Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, il est préférable que celui-ci soit présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format. Cependant, lorsqu'un tel listage de séquences est présenté sous forme de fichier image (p. ex. PDF), une taxe est due pour chaque page (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

⁴ Pour prendre connaissance des notifications pertinentes de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 24 janvier 2013, pages 8 et suiv. et du 13 septembre 2018, page 295.

⁵ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins ou par l'Institut des brevets de Visegrad.

C Offices récepteurs C

LT BUREAU D'ÉTAT DES BREVETS DE LA LT
RÉPUBLIQUE DE LITUANIE

[Suite]

Taxes payables à l'office récepteur :	Monnaie: Euro (EUR)
Taxe de transmission :	EUR 92
Taxe internationale de dépôt ⁶ :	EUR 1.233
Taxe par feuille à compter de la 31 ^e ⁶ :	EUR 14
Réductions (selon le barème de taxes, point 4) :	
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères) :	EUR 185
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères) :	EUR 278
Taxe de recherche :	Voir l'annexe D(EP), (RU) ou (XV)
Taxe pour le document de priorité :	EUR 23
Taxe pour requête en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3.d) du PCT) :	EUR 115
L'office récepteur exige-t-il un mandataire ?	Non, si le déposant est domicilié dans l'EEE (Espace économique européen) Oui, dans le cas contraire
Qui peut agir en qualité de mandataire ?	Tout conseil en brevets habilité à exercer auprès de l'office
Renonciation au pouvoir :	
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle un pouvoir distinct doit lui être remis ?	Oui ⁷
Cas particuliers dans lesquels un pouvoir distinct est requis :	Lors de la désignation d'un mandataire ou d'un représentant commun qui n'était pas indiqué dans le formulaire de requête au moment du dépôt ou pour la remise de tout document par un mandataire ou un représentant commun qui n'était pas indiqué dans le formulaire de requête au moment du dépôt
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle une copie d'un pouvoir général doit lui être remise ?	Oui ⁷
Cas particuliers dans lesquels une copie d'un pouvoir général est requise :	Lors de la désignation d'un mandataire ou d'un représentant commun qui n'était pas indiqué dans le formulaire de requête au moment du dépôt ou pour la remise de tout document par un mandataire ou un représentant commun qui n'était pas indiqué dans le formulaire de requête au moment du dépôt

⁶ Cette taxe est réduite de 90 % si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(IB)).

⁷ Les renoncations aux pouvoirs ne s'appliquent pas (règle 90.4.e) et 90.5.d) du PCT) lorsque le mandataire ou représentant commun présente une déclaration de retrait lors de la phase internationale (règle 90bis.1 à 90bis.4 du PCT; voir également le paragraphe 11.048 de la phase internationale).